



La Bicyclette

N° 82

Février
2022

Association Place au vélo
6 bd Olivier Couffon - 49100 Angers
07 49 34 82 41 - placeauvelo.angers@laposte.net
<http://placeauveloangers.fr>

ÉDITORIAL

Retrouvons-nous à l'AG 2022

Après une AG 2021 derrière nos ordinateurs nous vous proposons une AG riche d'échanges sur le futur de notre association. Nous allons écouter les rapports d'activité et financier pour vous proposer des ateliers de discussion autour de cinq thèmes :

1. Le fonctionnement d'antennes dans les différentes communes de l'agglomération. À l'heure où la voirie est devenue une compétence d'ALM, il devient nécessaire d'avoir des experts d'usage qui connaissent bien les difficultés de leur territoire et peuvent les porter auprès des élus et services mais aussi des adhérents qui portent des actions auprès du public. La création de ces antennes fait l'objet d'une modification des statuts (*) à voter lors de l'AG.

2. Le plan vélo d'ALM prévoit la création d'une maison du vélo. Avec d'autres associations, nous avons commencé à élaborer des propositions que nous partagerons avec vous pour les enrichir.

3. De nombreuses associations ont mis en place des ateliers vélos regroupés dans le réseau L'Heureux Cyclage (<http://www.heureux-cyclage.org>). Ces ateliers reposent sur deux piliers, l'apprentissage de la mécanique et le réemploi de vélos inutilisés. Nous faisons déjà quelques ateliers d'apprentissage de la mécanique mais nous avons des perspectives de nouveaux espaces d'ici deux ou trois ans. Sommes-nous prêts à lancer une réflexion sur un nouveau projet sur ce thème ? Si oui, comment ?

4. L'apprentissage du vélo en sécurité se développe avec l'arrivée de notre salariée, mais il repose aussi sur les bénévoles qui peuvent participer à des formations très professionnelles et qui s'enrichissent avec les apprenantes et entre eux. Comment pouvons-nous développer ce bénévolat ?

5. La promotion du vélo et de la marche à pied auprès du grand public passe par des actions utiles, visibles et pour certaines répercutées dans les médias. Après deux années entre parenthèses pour cause de pandémie, quelles sont vos idées et envies d'action ? Comment les mettre en œuvre ?

Nous ne manquons pas d'idées mais nous avons besoin de vous pour que le système vélo angevin se déploie dans toutes ses dimensions. Alors rendez-vous jeudi 10 mars.

(*) Vous recevrez par mail avant l'AG le détail des changements proposés.

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Vous êtes convoqués à
l'assemblée générale
annuelle de Place au vélo

**Jeudi 10 mars 2022 à
19h30 à la salle Daviers**
(bd Daviers, proche CHU)

À l'ordre du jour :

- Compte rendu d'activités
- Rapport financier
- Modifications dans les statuts
- Ateliers thématiques
- Orientations 2022
- Questions diverses
- Renouvellement du conseil d'administration

Angers rétropédale...

Les résultats de la dernière édition du baromètre des villes cyclables ont été annoncés le 10 février au congrès de la FUB. Au total 1 625 communes figurent au classement, grâce à plus de 277 000 contributions à cette enquête nationale.

Dans la catégorie des « Grandes villes » françaises, Angers figure à la 9^e position. Une relative bonne place sur les 38 villes dans cette catégorie. Mais cette place au bout du top 10 des villes cyclables est surtout synonyme de prise de retard.

Alors que la ville était classée 5^e (si on fusionne les deux premières catégories de l'édition précédente), la voici en queue de peloton : elle a perdu 4 places. Et ce au profit de villes au profil semblable en population, densité et superficie : Annecy (4^e, +7 places), Tours (7^e, +7), Le Havre (8^e, +4).

Parmi les 10 premières villes, il s'agit de celle dont la progression ressentie est la plus faible : 42 % déclarent que la situation n'a pas changé depuis 2019, 39 % qu'elle s'est un peu améliorée.

Globalement, les usagers déclarent qu'il y a peu d'évolutions à signaler et que la situation est identique à 2019. Le point noir restant la sécurité.

Quelques points d'amélioration cependant sont à noter : une meilleure prise en compte dans les travaux, en dehors du tramway régulièrement cité dans les commentaires ; la sécurité sur les grands axes et vers les autres communes en relative augmentation, une volonté de la ville de prendre en compte les besoins des usagers à vélo.

Ce premier bilan corrobore notre sentiment. Angers n'a pas sauté sur l'occasion du déconfinement pour partager plus équitablement l'espace à l'aide de coronapistes contrairement à la ville du Havre par exemple qui a largement développé son réseau à l'aide de ces pistes temporaires, qui ont favorisé une fréquentation vélo forte dès fin 2020, ou encore la métropole de Tours qui avait mis en place 60 km d'aménagements transitoires. Angers s'était contenté de quelques kilomètres, dont certains ont vite disparu. Ensuite, le budget. Le Havre dispose chaque année de 5 M€ par an, Tours 10 M€, et Angers 3 M€.

Une hésitation à aller plus vite, conjuguée à des travaux dans la ville qui mettent à mal la sécurité et à un budget pas assez ambitieux, entraînent un retard d'Angers sur la scène nationale.

Le top 10 des grandes villes : 1^{re} Grenoble (4,21 sur 6, + 0.9), 2^e Strasbourg (4,18, + 0.16), 3^e Rennes (3,74, + 0.28), 4^e Annecy (3,69, + 0.54), 5^e Nantes (3,64, + 0.09), 6^e Lyon (3,51, + 0.32), 7^e Tours (3,46, + 0.43), 8^e Le Havre (3,45, +0.32), 9^e Angers (3,44, + 0.06), 10^e Bordeaux (3,4, + 0.16).

Nous publierons sur notre site internet les résultats du Baromètre concernant les 17 communes de l'agglomération qui figurent dans le classement national.

Un collectif contre le parking-silo de l'Académie

Nous sommes partagés, à Place au vélo, sur le projet de parking en silo proche du château, derrière la caserne des pompiers de l'Académie. Nous laissons ici la parole au collectif qui s'engage contre ce projet.

« Dans le cadre de l'aménagement des places Académie et Kennedy à Angers, la municipalité prévoit la construction d'un parking-silo de 4 étages (entre 300 et 410 places) à l'arrière de la caserne des pompiers. Ce projet densifierait de façon significative la circulation automobile sur les places Académie et Kennedy proches du château au détriment des modes de déplacements doux. Ce parking imposant aurait également la particularité d'être implanté à quelques mètres d'une école maternelle et primaire, engendrant une pollution accrue pour les enfants. Ce parking est inutile (le nombre de places disponibles dans le quartier couvrant largement les besoins actuels) et sa construction ne ferait qu'attirer plus de voitures en centre-ville où l'anachronisme politique de tout véhicule de la municipalité atteint déjà ses limites. »

Pour signer la pétition : mots-clés dans votre moteur de recherche "non au parking silo angers" (pétition sur change.org)

Le collectif citoyen "non au parking silo"



ADHÉSION PLACE AU VÉLO 2022

Cotisation de base 9 € (5 € pour les étudiants).

Place au vélo étant une association reconnue d'intérêt général, votre adhésion est déductible à 66 % de l'impôt sur le revenu. Un montant indicatif est proposé aux personnes imposables sur leur compte Assoconnect.

Paiement et inscription en ligne :

<https://place-au-velo-angers.assoconnect.com>

ou par chèque à renvoyer avec le bulletin rempli à : Place au vélo, 6 bd Olivier Couffon, 49100 Angers